

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en
séance ordinaire ce 9 septembre 2024 à 19 h 00
à la salle du conseil**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère, Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia :
 - 1- Délégation de sorties
 - 2- Mandat à Akifer – colmatage du puits situé sur le terrain du garage municipal
 - 3- Mandat à Nordik Démolition – addenda
 - 4- Mandat à Avizo – validation et étalonnage de débit
 - 5- Mandat à Écho-Tech H2O – mesure d'accumulation des boues
 - 6- Mandat à Roch Lessard – trappage et gestion du castor
 - 7- Mandat à Logic-contrôle – remplacement de la boucle de fermeture – barrière marina
 - 8- Mandat à Gesconov – agrandissement du garage municipal
 - 9- Mandat à Urb/Inspec – services urbanisme
 - 10 – Demande d'aide financière à la voirie locale – Volet Redressement-Sécurisation – 6^e Rang, segment 78
 - 11- Demande d'aide financière – Programme Stations de nettoyage d'embarcations
 - 12 Demande ressource collective MADA
 - 13- Engagement permanent de la coordonnatrice en loisirs, sports et culture
 - 14- Embauche d'un journalier permanent en voirie
 - 15- Remboursement des dommages au véhicule du responsable de l'urbanisme
 - 17- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – août 2024
 - 18- Correspondance
- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2024-09-161 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant le point 14. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-162 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire

du 5 août 2024 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 15 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2024-09-163 Prévissions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions et ratifications des délégations suivantes soient adoptées :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Roger East	congrès FQM	Québec	26-27-28 septembre 2024
Audrey Ouellette	congrès FQM	Québec	26-27-28 septembre 2024
Yves Charlebois	congrès FQM	Québec	26-27-28 septembre 2024

2024-09-164 Mandat à Akifer - colmatage du puits situé sur le terrain du garage municipal

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Akifer pour le colmatage du puits d'eau potable situé sur le terrain du garage municipal au montant de 2 095 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 18 avril 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-165 Mandat à Nordik Démolition inc. - addenda

Considérant la découverte de panneaux de fibrociment et de barils de peinture non visibles lors de la visite des lieux avant soumission;

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter la soumission de Nordik Démolition inc. pour les travaux supplémentaires du projet de désamiantage et démolition des bâtiments municipaux situés sur la rue Bernier Ouest au coût 4 000 \$ \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-166 Mandat à Avizo experts-conseils - validation et étalonnage de débit

Il est proposé par Roger East et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Avizo experts-conseils pour la validation et l'étalonnage de débit de trois points d'eau potable et des postes de pompage Douville, Manoir et no 2 au montant de 5 400 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 21 mai 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-167 Mandat à Écho-Tech H2O - mesure d'accumulation des boues

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de la firme Écho-Tech H2O pour la mesure d'accumulation des boues des étangs nos 1, 2 et 3 au montant de 1 960 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 8 août 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Mandat à Roch Lessard - trappage et gestion du castor

Ce point est remis à la prochaine séance du conseil.

2024-09-168 Mandat à Logic-contrôle - remplacement de la boucle de fermeture - accès à la rampe de mise à l'eau

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter l'offre de services de Logic-contrôle inc. pour le remplacement de la boucle de fermeture de l'accès à la rampe de mise à l'eau au montant de 1 820.72 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre datée du 30 juillet 2024.

Les travaux civils ne sont pas inclus, ils seront réalisés en régie interne. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-169

Mandat pour l'agrandissement du garage municipal

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour l'agrandissement du garage municipal;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 27 juin 2024 est le suivant :

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Gesconov : 2754-2778 Québec inc.	1 837 291.00 \$
Constructions Marco Lachance	2 036 400.98 \$
Construction Tremblay	2 165 432.96 \$
Construction JC-7	2 261 777.00 \$
CRL Constructions inc.	2 380 783.45 \$
FM Construction	3 009 709.27 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Gesconov : 2754-2778 Québec inc.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour l'agrandissement du garage municipal à Gesconov : 2754-2778 Québec inc., au prix de 1 837 291.00 \$ (avant taxes);

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-170

Mandat pour des services en matière d'inspection municipale et d'urbanisme

Il est proposé par Roger East et résolu de retenir les services de la firme Urb/Inspec inc. pour des services en matière d'inspection municipale et d'urbanisme pour une banque de 50 heures selon l'estimation budgétaire au montant de 3 625 \$ (taxes en sus) conformément à leur offre de services datée du 8 août 2024. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-171

Demande d'aide financière à la voirie locale - Volet Redressement-Sécurisation - 6^e Rang, segment 78

Attendu que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Attendu que la municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la Municipalité, M. Jocelyn Desharnais, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs, à la proposition de Jean-Claude Gagnon, appuyée par Roger East, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Viviana Magazzu est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2024-09-172

Demande d'aide financière - Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations 2023-2028;

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide du Programme Stations de nettoyage et qu'elle s'engage à en respecter toutes les conditions et exigences du programme et les lois règlements en vigueur au Québec qui s'appliquent à elle;

Attendu que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des équipements subventionnés;

Attendu que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du Programme Stations de nettoyage d'embarcations, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations;

Et d'autoriser Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour au nom de la Municipalité tout document relatif à cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-173

Demande ressource collective MADA

Attendu que la MRC de L'Érable déposera une demande d'aide financière au ministère de la Famille pour la mise à jour des politiques familiales et MADA;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite se joindre à la demande collective de la MRC pour la ressource commune en support pour les dépôts de subventions et d'aide pour l'exécution du plan MADA;

Attendu que l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable se joignent à cette demande collective;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand mandate la MRC de l'Érable pour la mise en œuvre de son plan d'action par le *Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) - volet 2 Soutien à la mise en œuvre de plans d'actions en faveur des aînés* offert par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) offrant une aide de 50% du coût du salaire pour une ressource de support;

Que M. Joël Fontaine soit désigné comme l'élu responsable du dossier famille-aînés.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-174

Engagement permanent de la coordonnatrice en loisirs, sports et culture

Attendu que la période de probation de Mme Andrée-Anne Turgeon est terminée pour le poste de coordonnatrice en loisirs, sports et culture;

Attendu qu'elle a atteint les exigences du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche Mme Andrée-Anne Turgeon de façon permanente à compter du 16 août 2024, selon les conditions déjà approuvées par le conseil et d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-175

Remboursement des dommages au véhicule du responsable de l'urbanisme

Considérant que le véhicule du responsable de l'urbanisme a subi des dommages lors d'une visite d'inspection;

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu de rembourser à Éric Chartier, responsable de l'urbanisme la facture pour la réparation des dommages subis à son véhicule au montant de 241.44 \$ (taxes incluses). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Dépôt de l'état des revenus et dépenses d'août 2024

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses d'août 2024.

Le maire invite les 15 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2024-09-176

Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois d'août 2024 tels que présentés pour un montant de 469 098.70\$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-09-177

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 16. Adopté à l'unanimité.

Maire

Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.